

*Séance du 10 avril 2024*

*Délibération n°2024-45*

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 du mois d'avril à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 26 mars 2024.

Présent(s) : Monsieur Marc SIGNORET, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Denis BONNEAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Madame Sylvie DUCLOITRE,, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Madame Marie MILLERAT-DALDIN  
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Monsieur Marc SIGNORET, Madame Marie-Solange LALEVEE à Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Sébastien MERY à Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Christophe BAJARD à Monsieur Didier REGRAIN

Absents excusés : Madame Anne RENAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Madame Marie-Line CLAME, Madame Catherine NOYON, Monsieur Romain POULET

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Alain BECQUART

Assistaient également à la réunion : Madame Véronique FOULQUIER, Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	15
Votes Pour	15
Votes Contre	0
Abstentions	8
	D.ARTIGAUD D.BONNEAU S.CUSIN-PANIT O.FILLIAT S.MILAVEAU M.MILLERAT-DALDIN D.REGRAIN M.SIGNORET

**NOMENCLATURE ACTES**

N° : 7.2      Thème : Fiscalité

**Objet : Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des communes relevant du SICTOM du secteur de Cérilly**

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1634 A et 1634 A bis ;

**VU** les statuts de la communauté de communes ;

- VU** les bases figurant dans l'état fiscal 1259OM 2024 ;  
**VU** le montant attendu par le SICTOM du secteur de Cérilly soit 784 051 € ;

**Considérant** que ce sont les communes suivantes qui relèvent du SICTOM du secteur de Cérilly :  
Ainay-le-Château, Braize, Cérilly, Couleuvre, Hérisson, Isle-et-Bardais, Le Brethon, Le  
Vilhain, Saint-Bonnet-Tronçais, Saint-Caprais, Theneuille et Valigny ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'approuver le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, au titre de  
l'année 2024, tel qu'il figure ci-dessous :

Bases prévisionnelles	Taux	Produit attendu
6 703 108	11,71 %	784 251 €

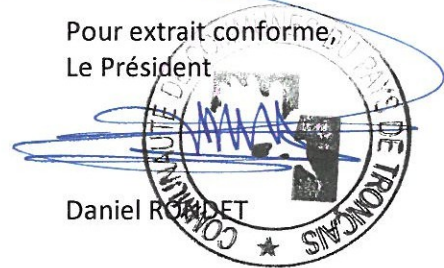
**Article 2 :** d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 10 avril 2024

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président

Daniel ROUDET



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 003-240300558-20240410-D202445-DE